

COMMUNE
DE ROMILLY SUR SEINE

AUTORISATION D'EDIFIER UNE CLOTURE

Demande d'autorisation formulée le: II.03.I980

Par M. : TONELLA François

Demeurant à : IOIOO ROMILLY SUR SEINE 24, rue Guynemer

Pour édifier : un mur de clôture.

Sur un terrain sis à: D°

LE Maire de ROMILLY SUR SEINE

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R 441-1 à R 441-12.

VU la demande sus-visée.

A R R E T E

ART.1.-L'autorisation d'édifier une clôture est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande sus-visée. La dite autorisation est assortie des prescriptions énoncées sous les numéros : 3 23 3I de la nomenclature des réserves usuelles ci-annexée.



LE 1^{er} Avril 1980
Signature

de *[Signature]*

La présente autorisation est délivrée sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc....).

Copie du présent arrêté sera notifiée :

1°-Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, au pétitionnaire.

2°-Au Directeur Départemental de l'EQUIPEMENT.